



Mise à la porte du domicile en union libre

Par **Louxor_91**, le **14/04/2022** à **12:07**

Bonjour,

monsieur et madame habitent ensemble depuis 5 ans. Union libre et seul monsieur est propriétaire de la maison. Il l'a payée cash; pas de crédit. Madame y réside officiellement; impôts, carte grise et autres documents administratifs à cette adresse. Elle ne verse aucune compensation financière officielle, elle gère diverses factures du quotidien. Accord verbal du couple entre eux. Si une séparation doit avoir lieu; monsieur peut il du jour au lendemain faire changer toutes les serrures et ainsi empêcher madame d'entrer dans cette maison ? Ou doit il observer une procédure légale de temps et de forme ?

Merci

Par **youris**, le **14/04/2022** à **13:17**

bonjour,

en union libre, la séparation est libre, il n'y a aucun lien juridique entre concubins.

la jurisprudence indique qu'il faut laisser un délai raisonnable de 2 à 3 mois pour laisser le temps à la personne de retrouver un logement.

salutations